

# COMMUNE DE LAPAN

\*\*\*\*\*

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2015

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Mme. Annie RADUGET, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 31/08/2015

**Présents** : MMES M.CI. LADANNE - V. CHARLES - N. FOSSÉ - J.M. LEGOFFE -  
MM. - J. DUPIN - D. GAURIAT - N. MALIN-

**Absents excusés**: MM. J. BORELLO - P. JACQ - M. BLIN

**Pouvoirs donnés**: MM. J. BORELLO donne pouvoir à A. RADUGET.  
P. JACQ donne pouvoir à A. RADUGET.  
M. BLIN donne pouvoir à M-CI. LADANNE.

**Secrétaire de séance**: MME. N. FOSSÉ.

### **Le Conseil Municipal, a délibéré sur les points suivants:**

- **Approuve, à l'unanimité**, le compte-rendu de la dernière séance par les membres présents et signé par les membres du précédent conseil.

#### **\* Lettre ouverte de Mr ADAM aux habitants de Lapan :**

- Suite à la lettre ouverte de M.ADAM, une réponse a été rédigée et **approuvée** par l'ensemble du Conseil Municipal.

Elle sera distribuée à tous les habitants de la commune.

Considérant qu'il y a lieu de désigner un avocat pour représenter et défendre les intérêts communaux dans cette affaire :

- **Accepte, à l'unanimité**, d'ester en justice et de désigner Maître Julie DALLOIS-SEGURA, avocate à la Cour, afin de représenter et défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

- **Accepte, à l'unanimité**, que la commune prenne en charge les frais engagés avec cette procédure.

#### **\* Agenda d'Accessibilité programmée (Ad'AP) :**

- **Propose, à l'unanimité**, de faire un étalement des travaux sur 6 ans, en raison des contraintes financières liées à la mise en conformité des 4 Etablissements Recevant du Public (mairie, église, salle des Fêtes, restaurant « Lapan' s Berrichonne »)

Une dérogation sera demandée pour le remplacement de la porte de l'église.

- Priorité 1 : mairie, salle des fêtes.

- Priorité 2 : les places de parking avec possibilité de regrouper l'église et le restaurant.

- Priorité 3 : le restaurant.

La fin d'année 2015 et l'année 2016 seront consacrées aux études et à l'affinement budgétaire.

\* **Tarif des taxes funéraires 2015 :**

- **Accepte, à l'unanimité**, les tarifs funéraires du cimetière dont le règlement est en cours d'élaboration.

- Date d'application des nouvelles taxes funéraires : **1<sup>er</sup> octobre 2015**

Concession pleine terre ou caveau 50 ans	130 €
Concession pleine terre ou caveau 25 ans	80 €
Concession pour 4 places pleine terre ou caveau 50 ans	260 €
Concession pour 4 places pleine terre ou caveau 25 ans	160 €
Concession pour 6 places pleine terre ou caveau 50 ans	325 €
Concession pour 6 places pleine terre ou caveau 25 ans	200 €
Renouvellement des concessions pleine terre ou caveau	Prix de la concession correspondante
Concession caverne 50 ans (avec la caverne)	710 €
Concession caverne 25 ans (avec la caverne)	660 €
Renouvellement d'une concession caverne 50 ans	110 €
Renouvellement d'une concession caverne 25 ans	60 €

\* **Régularisation d'une concession au cimetière :**

- **Accepte à l'unanimité**, la régularisation à titre gratuit d'une concession non enregistrée par la mairie.

\* **Indemnités de conseil aux comptables du Trésor :**

- **Accepte, à l'unanimité**, les indemnités de conseils allouées aux Comptables du Trésor au titre de l'année 2015.

Suite au départ en retraite de Mr COURTAUD, remplacée par Mme RICHARD le 2 mars 2015, le montant brut global de l'indemnité est de 208,69 €, répartis au prorata au nombre de mois.

- Mr COURTAUD : 34,78 €
- Mme RICHARD : 173,91 €

\* **ONE :**

- **Accepte, à l'unanimité**, le report de l'exploitation de la parcelle n°11 de la forêt communale.

\* **Nomination d'un poste d'adjoint Administratif Principal :**

- Un arrêté sera pris pour la nomination de Carine GAURY à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015 suite au départ en retraite de la secrétaire de Mairie au 1 janvier 2016.

\* **INFORMATIONS :**

- Un prix d'honneur a été donné par l'Association des Maires de France pour «la plus petite commune équipée d'un **site Internet**» pour la commune de Lapan.

- **Le terrain de boules décidé en 2014** a été réalisé. Seul le sable et divers matériaux ont été achetés pour un coût d'environ 2500 €.

Le Maire remercie les différentes personnes bénévoles qui ont participé à cette réalisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.